A RÉSUMÉ DES DISCOURS DE CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

M. De Montigny Marchand

Le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures a souligné que la guerre du Golfe nous aura surtout enseigné que la prolifération des armes de destruction massive et l'accumulation excessive d'armes conventionnelles sont des phénomènes déstabilisateurs et dangereux qu'il faut arrêter. En fait, cette leçon n'est pas vraiment nouvelle, mais la guerre du Golfe l'a mise en lumière. M. De Montigny Marchand a ajouté que le gouvernement savait fort bien que les Canadiens avaient accepté de contribuer à l'effort de guerre dans le Golfe, mais à condition notamment qu'il s'engage à prendre des mesures pour que la situation en Irak ne se reproduise pas. C'est pour cela que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont annoncé le 8 février une initiative visant à mobiliser la communauté internationale en faveur de la non-prolifération.

M. Marchand a ensuite mentionné les efforts récemment déployés par le Canada dans les domaines des armes nucléaires, chimiques, biologiques et conventionnelles et dans celui des missiles. Il a parlé des récentes initiatives du gouvernement au sein d'instances multilatérales telles que l'Organisation des États américains, l'OTAN, la CSCE et le Groupe des Sept.

Plus loin dans son discours, M. Marchand a expliqué la position canadienne sur le rôle de la limitation de l'offre pour enrayer la course aux armements. Le contrôle de l'offre est le premier moyen de défense contre la prolifération. Ce n'est pas la solution idéale, mais nous ne vivons pas dans un monde idéal. Pour combattre la prolifération, il faut, tout en poursuivant nos idéaux, songer à ce qu'il est concrètement possible de faire, et le contrôle de l'offre compte parmi les mesures réalisables maintenant. Quand il n'existe pas d'instrument diplomatique pour interdire certaines armes, le contrôle des exportations représente une mesure provisoire essentielle. D'autre part, même si des